

La rémunération dite « au mérite » des fonctionnaires revient en débat. Dans le contexte de crise économique et alors que la démarche de « révision générale des politiques publiques » (RGPP) s'est déjà traduite par l'accélération des restructurations et des suppressions d'emplois, un tel projet viendrait parachever le changement profond de nature de l'action publique.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, une rémunération au mérite serait dangereuse et injuste.

Dangereuse car elle reviendrait à rémunérer des missions sensibles au rendement, privilégiant la quantité au détriment de la qualité, et ce au détriment des usagers et des principes du service public (égalité de traitement, neutralité, indépendance). Un tel projet reviendrait :

- à rémunérer le contrôle fiscal au rendement,
- à rémunérer la gestion de l'impôt en fonction d'autres critères éloignés des principes de service public : ainsi serait bien rémunéré celui qui n'aurait effectué aucun redressement de personnes ou entreprises « sensibles » ou « en vue »...),
- à rémunérer l'action en recouvrement en fonction du nombre de poursuites engagées,
- à rémunérer l'accueil en fonction du nombre de « clients » reçu et non plus en fonction de la qualité du renseignement délivré.

On peut multiplier les exemples, un enseignement demeure, l'action publique n'est pas compatible avec un tel mode de rémunération.

De plus, celle-ci serait **injuste** :

- l'usager en subirait le premier les conséquences,
- elle serait appliquée dans un contexte de réduction des moyens alloués à l'action publique, ce qui pénaliserait de facto les fonctionnaires alors que la modération salariale est déjà la règle.

En réalité, deux agents entrant à la même date au même grade n'ont pas le même déroulé de carrière. La notation et la promotion interne introduisent déjà des différences dans la gestion des personnels ce qui a des conséquences sur le plan de la rémunération de sorte que, de fait, une forme de « mérite » est déjà prise en compte, mais de manière plus souple et moins brutale, donc moins dangereuse et injuste, que dans un projet de rémunération au mérite, un projet qui doit être dénoncé dans ses principes et dans ses applications.